

LA POUPONNE

N°152 – JUILLET 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 JUILLET 2025

**Le PV doit être validé au conseil municipal suivant, ensuite,
il sera consultable, sur le panneau d'affichage et sur le site internet.**

Synthèse du conseil municipal du 07 juillet 2025 :

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 05 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal du Conseil Municipal précédent du 19 mai 2025. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

François PONCIN est nommé secrétaire de séance.

Information sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le Conseil Municipal :

- Devis SYLCLEAN pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux pour 1 284 € TTC,
- Devis SEROO EQUIPEMENTS, achat lave-vaisselle cantine pour 2 940 €.
- DEVIS ONF d'un montant de 13 618,63 € TTC voté en séance du 19/05/2025, montant inchangé mais modification des essences des arbres (490 Douglas remplacés par 490 érables, proposition ONF).

Délibération n° 2025_07_47

CENTRE AQUATIQUE AIN'PULSE : CONVENTION NATATION SCOLAIRE 2025/2026

Le maire informe l'assemblée que la convention pour la natation scolaire est arrivée par courrier le matin même et que ce point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour. Il précise que le prochain conseil municipal sera le 15 septembre, soit après le début des séances piscine. A l'unanimité, le conseil municipal décide de rajouter exceptionnellement ce point à l'ordre du jour.

Hélène DENOYER présente le projet de convention pour la natation scolaire, pour l'année 2025 - 2026 pour les élèves de l'école qui fréquenteront le centre aquatique de loisirs « Ain Pulse » à S'-Vulbas :

Mise à disposition de 2 Moniteurs Natation Scolaire en enseignement et 1 Moniteur Natation Scolaire en surveillance au prix de **400 € TTC** par séance, avec 10 séances de 1 heure (45 mn dans l'eau) du 12/09/2025 au 28/11/2025, le vendredi, à 14h

Les classes concernées sont les élèves de GS -CP - CE1 et CE2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler pour une année la convention de natation scolaire et donne tout pouvoir au maire pour signer les documents correspondants.

Délibération n° 2025_07_48

CANTINE SCOLAIRE : choix du prestataire pour la préparation et la livraison des repas en liaison froide

Hélène DENOYER informe que la commission d'appels d'offres s'est réunie le 26 mai 2025. 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Après analyses des offres, le rapport final est le suivant :

- Entreprise API RESTAURATION a obtenu la note de 78 / 100
- Entreprise RPC a obtenu la note de 92 / 100.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité attribue le marché de préparation et de livraison des repas en liaison froide à l'entreprise RPC et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2025_07_49

CANTINE SCOLAIRE : modification du règlement

Hélène DENOYER, en charge de la commission « enfance », explique qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au règlement du restaurant scolaire. Elle fait lecture des modifications.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de la cantine scolaire.

Délibération n° 2025_07_50

CANTINE SCOLAIRE : modification tarif repas enfant et création tarif repas adulte

Hélène DENOYER informe que la commission « enfance » s'est réunie et que, suite au nouveau contrat de restauration scolaire passé avec RPC et à l'augmentation du prix d'achat du repas enfant, il est nécessaire de modifier le prix du repas et propose le prix de 5,60 €.

Par ailleurs, il est proposé à l'ensemble du personnel communal et au personnel de l'école des roses de St Sorlin en Bugey de pouvoir acheter un repas adulte qui leur sera facturé 3,60 € le repas

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, fixe le prix du repas enfant à 5,60 € et fixe le prix du repas adulte à emporter à 3,60€, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Délibération n° 2025_07_51

Relais Assistance Maternelle : convention entre la commune et l'association LAB (Lieux Accueils Bébés).

Hélène DENOYER rappelle que la convention entre la commune et l'association LAB (Lieux Accueils Bébés) prendra fin le 31/12/2025. Une nouvelle convention pluriannuelle doit être établie pour une durée de 5 ans, à savoir du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Hélène DENOYER rappelle qu'actuellement la commune paye 2 000 € par an pour 1 temps collectif tous les 15 jours et une permanence par mois. Le nouveau prix est de 2 300 € par an, ferme pour les 5 ans de la convention.

Mme Céline TROIBANI ne prend pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle la convention avec l'association LAB pour 1 temps collectif tous les 15 jours et une permanence par mois pour 2300 € par an et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2025_07_52

Adhésion à la convention de participation SANTE souscrite par le CDG de l'Ain

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé » au terme de laquelle le CA du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de APICIL pour une durée de 6 ans. Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026 et tout au long de la convention. Il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL, à effet du 1^{er} janvier 2026 et décide de participer à hauteur de 15 € mensuel par agent en cas d'adhésion.

EPF de l'Ain : convention de portage foncier et de mise à disposition du tènement VIVIANT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'EPF de l'Ain a été chargé d'acquérir, par préemption, un tènement (VIVIANT) sis sur le territoire de la commune de SAINT-SORLIN-EN-BUGEY, Rue de la Vie Neuve et identifié au cadastre sous les références Section B numéros 664, 665, 711, 1573, 1657 d'une superficie cadastrale totale de 8 338 m².

Cette acquisition est réalisée par l'EPF de l'Ain moyennant le prix de TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS HORS TAXES – 360 000,00 € HT (frais de notaire et autres en sus).

Ainsi, et dans ce contexte, la convention de portage foncier entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, laquelle prévoit les modalités financières de portage, doit être signée entre les parties. Ladite convention dispose notamment que :

- La Commune s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins et sans condition à la fin du portage le bien en question.
- La Commune s'engage à rembourser à l'EPF la valeur du stock par annuités constantes sur 12 années. La première annuité sera versée à la date anniversaire de l'acte d'acquisition.
- La Commune s'engage au paiement à l'EPF de l'Ain, chaque année à la date anniversaire de la signature de l'acte d'acquisition, des frais de portage correspondant à 1,5 % HT l'an du capital restant dû,
- Ladite convention vaut promesse d'achat et de vente entre les parties.
- L'EPF de l'Ain met à disposition de la Commune le bien, objet de ladite convention, laquelle s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien du tènement en question et devra en assumer les charges induites.
- La mise à disposition est faite à titre gratuit.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition du bien en question et donne tout pouvoir au Maire pour signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition du bien.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE

Le Maire explique qu'en raison de l'augmentation des responsabilités de la cantinière effectuant 28 heures hebdomadaires, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour sa rémunération à l'échelle C2.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, par 12 voix POUR et 1 abstention, accepte la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et fixe le nouveau tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} septembre 2025.

Auberge du verger : démolition de la terrasse existante

Le maire rappelle que dans sa séance du 07 avril 2025, le conseil municipal n'avait pas approuvé les travaux de démolition de la terrasse de l'ancienne auberge du Verger (délibération N° 2025_04_34).

Il informe l'assemblée que depuis il a rencontré des personnes de l'EPF et des Domaines qui lui ont affirmé que si la terrasse existante était démolie, cela donnerait de la plus-value à l'Auberge.

Après délibération le conseil municipal, par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, approuve la démolition de la terrasse de l'auberge du verger et l'évacuation des déblais pour un coût total de 4 800 €.

Local commercial bâtiment « montée des sœurs » : attribution du local et prix du loyer

Le maire informe que deux personnes associées sont intéressées pour louer le local commercial situé « montée des sœurs » (ex cabinet dentaire). Il rappelle que ce local est vacant depuis le 1^{er} janvier 2021 et précise qu'il y a des travaux à effectuer.

Il fait lecture du dossier reçu pour la location et la rénovation de ce local. Les éventuels locataires demandent la gratuité du loyer correspondant aux montants des travaux, qu'ils réaliseront eux-mêmes.

Le maire propose un montant du loyer à 350 euros mensuel et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de louer le local commercial en l'état à M. PLUQUET Pierre-Antoine et Mme Pauline ALCHER à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une durée de 3 ans renouvelable et précise que les locataires effectueront la rénovation et les mises aux normes nécessaires pour occuper le local. Ils effectueront toutes les demandes d'autorisations pour les travaux et pour l'ouverture d'un ERP. Il fixe le montant du loyer mensuel à 350 euros avec une gratuité à concurrence des frais engagés (sur présentation des factures) et dans la limite de 14 mois de loyer maximum.


PRET BANCAIRE : choix de la banque

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été voté au budget primitif un prêt d'un montant de 150 000 € pour financer les travaux d'aménagement du Quartier de Collonges.

Il informe avoir reçu 5 propositions et présente le tableau comparatif des organismes financiers qui ont répondu.

Le conseil municipal après échange et délibération, à l'unanimité, décide de conclure le contrat de prêt avec la Banque Populaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Objet : financement travaux de voirie du Quartier de Collonges,
- ✓ Montant du capital emprunté : 150 000 €
- ✓ Taux fixe de 3,45 %
- ✓ Montant total des intérêts : 39 459,45 €
- ✓ Montant de l'échéance : amortissement du capital constant à 2500 € par trimestre et remboursement dégressif des intérêts.
- ✓ Montant des frais de dossier : 150 €
- ✓ Périodicité retenue : trimestrielle
- ✓ Déblocage le 04/08/2025
- ✓ 1^{ère} échéance le 04/11/2025

	<p style="text-align: center;">SAINT SO COURSE</p> <p>Les randonnées ou la course à pieds ce n'est pas trop pour vous ? Venez cependant encourager de la famille ou des amis ? Ou simplement vous souhaitez découvrir notre belle région ? A la St So Course il y en a pour tous les goûts !</p> <p>Venez passer un super moment avec 2 randonnées au choix balisées : 12km pour les débutants/en famille ou 18km pour les plus sportifs et déterminés !</p> <p>Inscription sur : https://in.njuko.com/saint-so-course-20251747321158721 Ou sur le site internet www.saintsocourse.com</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



FORUM DES ACTIVITES

La commission "Associations/Animations/Culture" vous propose une nouvelle formule pour découvrir les propositions d'activités dans le village. Venez rencontrer les structures du village et, pour certaines, tester leurs activités.

Le dimanche 7 septembre, de 10h à 12h au foyer communal et dans le village.

<https://saint-sorlin-en-bugey.info/2024/12/10/forum-des-activites/>

Dans le foyer :

- Découvrez ce qu'est un atelier d'écriture (de 10h à 11h15) avec [La Plume Interlude](#)
- Échangez avec Louis sur son expérience durant la guerre d'Algérie, avec la [FNACA](#)
- Venez écouter les contes et chansons pour les petits avec le [LAB](#)
- Speak English with [Aline PERIN](#)
- Tentez un jeu de société avec [St So Loisirs](#)
- Faire du Yoga sur chaise avec Amala Pace Yoga

Également présents mais sans activité :

- [Les Balardiens](#) (randonnée pédestre)
- [Comité des fêtes](#)
- [Gym pour tous](#) (pilates et cardio)
- [Tarot Club](#)

A côté du foyer :

- Activité secourisme avec les [JSP](#)
- Stand crêpes de [Confettis et serpentins](#)

Itinéraires au départ du foyer :

- [St So Court](#) : courses sur plusieurs parcours en fonction des expériences et niveaux de chacun
- [Les Amis du Vieux St Sorlin](#) : mini visite guidée du village.

Grande Rue :

- La Cadrerie : porte ouverte ?
- [La Plume Interlude](#) : lectures à la cadrerie à 11h30
- [Le café associatif](#) : portes ouvertes

Rue de Breuvant :

- [Saint Sor'Liens](#) au jardin partagé : initiation à la reconnaissance des insectes pollinisateurs, découverte de la microfaune du compost, visite du potager, présentation des actions et aménagements réalisés en faveur de la biodiversité

Route du Port :

- [Renaissance boule](#) : sur le jeu de boules au stade Janin, 17 route du Port

Organisé par la mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey – Contact : Aline 06 23 23 51 58

AGENDA



AOÛT :

- Vendredi 1er : Tour de France féminin
- Dimanche 3 : Rando et VTT « les vauriens »
- Mercredi 6 : Tour de l'Ain cycliste
- Dimanche 24 : Tour de l'avenir cycliste hommes

SEPTEMBRE :

- Dimanche 07 : de 10h à 12h, Forum des activités (voir ci-dessus)
- Dimanche 14 : Rando pédestre « club alpin »
- Lundi 15 : Conseil municipal
- Dimanche 28 : St So Course

TOUT L'ETE :

- l'Office du tourisme propose des visites guidées du village et des ateliers dégustations chez nos vignerons : www.perouges-bugey-tourisme.com



CONGES D'ETE

**FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE du 18
au 22 Août 2025 inclus.**



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h

Tel : 04.74.35.73.78 / mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com



Pour recevoir la pouponne par mail, en faire la demande à lapouponne01@gmail.com